(6) J'ai déjà déposé une observation sur le registre dématérialisé le 12 octobre 2026.

Je souhaite préciser que, dans le cadre de mon projet d'élevage caprin, les constructions prévues (bergerie et hangar agricole) sur les parcelles F710 et F711 se feraient sur des dés en béton sans chappe ni fondation. Elles seraient adaptées au relief du terrain et ne nécessiteraient aucun mouvement de terrain.

Je demande que ces 2 parcelles soient à nouveau classées en zone A

M. FOURNIER Ewan (Le Maire Packer)